



Les hébreux transportent la Loi jusqu'au pays de Canaan, souillé par ses habitants.  
Raphaël, "La traversée du Jourdain", 1518

## Comment préserver la pureté d'Israël ?

### Les Nations et la Loi

*Libéré du joug égyptien, Israël doit apprendre à coexister avec les Nations qui l'entourent.  
Le peuple juif ne peut certes pas obliger ces dernières à respecter tous les commandements de la Loi. Mais sa propre observance de la Torah va lui permettre de délivrer des leçons d'humanité aux païens.*

### La lèpre des maisons : Lévitique, ch. 14, v. 34-53

Lorsque vous serez entrés dans le pays de Canaan, dont je vous donne la possession; **si je mets une plaie de lèpre sur une maison du pays que vous posséderez,**

Celui à qui appartiendra la maison ira le déclarer au sacrificateur, et dira: J'aperçois comme une plaie dans ma maison.

Le sacrificateur, avant d'y entrer pour examiner la plaie, ordonnera qu'on vide la maison, afin que tout ce qui y est ne devienne pas impur. Après cela, le sacrificateur entrera pour examiner la maison.

Le sacrificateur examinera la plaie. S'il voit qu'elle offre sur les murs de la maison des cavités verdâtres ou rougeâtres, paraissant plus enfoncées que le mur,

Il sortira de la maison, et, quand il sera à la porte, il fera fermer la maison pour sept jours.

Le sacrificateur y retournera le septième jour. S'il voit que la plaie s'est étendue sur les murs de la maison, Il ordonnera qu'on ôte les pierres attaquées de la plaie, et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu impur.

(...) Si la plaie revient et fait éruption dans la maison, après qu'on a ôté les pierres, raclé et recrépi la maison, **Le sacrificateur y retournera. S'il voit que la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre invétérée dans la maison: elle est impure.**

(...) Celui qui sera entré dans la maison pendant tout le temps qu'elle était fermée sera impur jusqu'au soir. Celui qui aura couché dans la maison lavera ses vêtements. Celui qui aura mangé dans la maison lavera aussi ses vêtements.

Si le sacrificateur, qui est retourné dans la maison, voit que la plaie ne s'est pas étendue, après que la maison a été recrépie, il déclarera la maison pure, car la plaie est guérie.

Il prendra, pour purifier la maison, deux oiseaux, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope.

(...) **C'est ainsi qu'il fera pour la maison l'expiation, et elle sera pure.**

### Nombres, ch. 35, v.9 et suivants :

L'Eternel parla à Moïse, et dit:

Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Lorsque vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés dans le pays de Canaan,

Vous vous établirez des villes qui soient pour vous **des villes de refuge**, où pourra s'enfuir le meurtrier qui aura tué quelqu'un involontairement.

Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne soit point mis à mort avant d'avoir comparu devant l'assemblée pour être jugé.

(...) **Voici des ordonnances de droit pour vous et pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez.**

Si un homme tue quelqu'un, on ôtera la vie au meurtrier, sur la déposition de témoins. Un seul témoin ne suffira pas pour faire condamner une personne à mort.

Vous n'accepterez point de rançon pour la vie d'un meurtrier qui mérite la mort, car il sera puni de mort.

Vous n'accepterez point de rançon, qui lui permette de s'enfuir dans sa ville de refuge, et de retourner habiter dans le pays après la mort du sacrificateur.

**Vous ne souillerez point le pays où vous serez, car le sang souille le pays; et il ne sera fait pour le pays aucune expiation du sang qui y sera répandu que par le sang de celui qui l'aura répandu.**

Vous ne souillerez point le pays où vous allez demeurer, et au milieu duquel j'habiterai; car je suis l'Eternel, qui habite au milieu des enfants d'Israël.

Source : Bible de Louis Segond